



## PRÉFET DU VAL-D'OISE

### COMMUNE DE FONTENAY-EN-PARISIS

# REGISTRE DE CONSULTATION DU PUBLIC

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

\*\*\*\*\*

relatif à : **Demande présentée par la société Environnement TP en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS – avenue de Gonesse, « Domaine de la couture ».**

**OBJET DE LA CONSULTATION DU PUBLIC :**

Demande présentée par la **société Environnement TP** en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS – avenue de Gonesse, « Domaine de la couture ».

**ARRÊTE PORTANT CONSULTATION DU PUBLIC :**

Arrêté N° IC-20-082 du 29 octobre 2020 de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise.

Durée de la consultation du public : **4 semaines**

Dates d'ouverture : **du lundi 14 décembre 2020 au lundi 11 janvier 2021 inclus** aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

**REGISTRE DE CONSULTATION DU PUBLIC :**

Comportant 16 feuillets non mobiles, destinés à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées pendant la durée de consultation du public par écrit à la Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial – Bureau de la Coordination Administrative – section des installations classées – Préfecture du Val-d'Oise – CS 20105 – 5, Avenue Bernard Hirsch – 95 010 CERGY-PONTOISE Cedex ou par courrier électronique avant la fin de consultation du public à l'adresse suivante : [pref-icpe@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-icpe@val-doise.gouv.fr)

Seuls seront pris en compte les courriers électroniques transmis avant la fin de la durée de consultation du public, la date et l'heure portées sur les courriels faisant foi.

Le 11 Janvier 2021 à 10h 55

Observations de M. Fontenay Notre Histoire Notre Avenir

Nous soussignés Mesdames Réjane Renaudt, Nadine De Bellis, Messieurs Patrick Payan et Gilbert Fontenay, conseillers municipaux de la liste Fontenay Notre Histoire Notre Avenir, émettons un avis défavorable à l'installation d'un site de stockage de déchets inertes dans notre village sur un site privé géré en outre par l'entreprise des propriétaires du site

En effet, ce site étant doublement privé, qui va contrôler le respect des règles de prévention prévues par le code du Travail pour les agents chimique dangereux (articles R 441-1 à R 441-57)

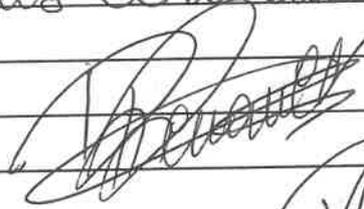
Nous avons en mémoire de nombreux manquements dans la détection de sites pollués notamment à Soures, ville voisine de Fontenay qui subit encore actuellement des nuisances dues à la présence de cyanure dans ses eaux de captage !

Par ailleurs nous craignons les risques avérés en cas de exhaussement de terrain, PLUS D'UN MILLION DE MÈTRES CUBES, dégâts des eaux, glissements de terrain et cela en limite d'un complexe sportif, d'un parc club, d'un centre de loisirs et alors que la Francilienne est en contrebas de la commune. Ajouter à cela les 67 allers et retours journaliers de Camions, avec leurs cortèges de nuisances en tout genre, alors que la circulation routière

ne cesse de s'aggraver dans le village,  
créant un climat anxio-gène, et s'aggraver  
encore avec l'arrivée dans quelques mois de  
plus de 50 familles et d'une crèche s'ajoutant  
aux 60 arrivées récemment.

Nous ne devons en aucun cas accepter de prendre  
de tels risques pour Fontenay et ses habitants.  
Par ailleurs, nous ne sommes pas dupes que la  
création d'un pôle équestre prétendu servir  
pour les jeux olympiques de 2024 n'est qu'un  
deurre, aucun accord ferme n'ayant, à ce jour,  
été donné par le comité des jeux et qu'en  
mieux le site ne sera opérationnel qu'en 2026.  
Nous ne sommes pas dupes non plus, que ce  
projet privé, dont la promotion est assurée  
par la municipalité, n'apportera au village  
que des nuisances sans le moindre effet  
bénéfique -

Regane Renault



Pour Madameline de Bellis



Patrick Payan



Gilbert Martagne

